

# *En bref...*

SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif - Tel : 01 49 58 35 85 - Télécopie : 01 49 58 35 33  
Courrier électronique : [sntrs-cgt-bn@vjf.cnrs.fr](mailto:sntrs-cgt-bn@vjf.cnrs.fr) - Site web : <http://www.sntrs.net>

**EN BREF n° 73 du 23 mars 2005**

## **Communiqué du 22 mars 2005 des organisations CGT de la Fonction publique (UGFF - PTT - Santé - Services Publics)**

# **Tenir bon**

La mobilisation unitaire des salariés et, en particulier, les journées d'actions du 20 janvier, 5 février et 10 mars, ont contraint le gouvernement à revenir à la table des négociations.

La délégation de la CGT a rappelé les revendications portées par le mouvement et qu'elle continue à défendre :

- Maintien du pouvoir d'achat sur l'année 2005 ;
- Rattrapage de la perte de pouvoir d'achat subie entre 2000 et 2004 ;
- Des véritables mesures bas salaires ;
- Une refonte de la grille indiciaire.

Notre priorité étant une mesure chiffrée immédiate pour 2005.

Pour sa part, le ministre a cherché à faire évoluer le débat sur une perspective de négociation bi-annuelle sur les salaires (2005 et 2006) et sur des thèmes d'échanges futurs (évolution des corps, grille indiciaire, dialogue social ...)

Dans ce cadre, nous avons affirmé que d'éventuelles concertations sur des dossiers transversaux ne sauraient être menées sous le dogme du toujours moins de fonctionnaires. Nous avons donc réclamé qu'il n'y ait aucune suppression d'emploi en 2006. Ni donnant-donnant, ni contre partie.

Les syndicats sont demeurés unis pour refuser d'entrer dans toute discussion avant une annonce précise sur les salaires en 2005.

Au final, peu de décision concrète, le ministre s'obstinant à jouer la montre en refusant de détailler l'augmentation de la valeur du point sur 2005.

Il a juste annoncé que la prime dite de « sommet de grade » serait octroyée à tous les fonctionnaires ayant-droit de l'hospitalière et de la territoriale. La CGT a d'ailleurs réclamé que son bénéfice soit également étendu aux agents non-titulaires placés dans une situation comparable.

Une seconde réunion aura lieu le 29 mars à 14h30. Le ministre s'est engagé à y venir muni de propositions chiffrées pour conclure sur les salaires 2005.

Un troisième rendez-vous pourrait avoir lieu pour définir les autres sujets de négociation ainsi qu'un calendrier. À l'évidence, plus que jamais, vigilance et interventions unitaires des personnels sont indispensables pour faire aboutir nos revendications.

**La CGT continuera à vous informer de l'évolution de la situation dès le 29 mars au soir.**